

EVOLUTION DES MOTIVATIONS DU BENEVOLAT :

DES REPONSES ASSOCIATIVES

Marie-Odile de Vaugrigneuse (JALMALV PARIS) – Mireille GONZALEZ (Alliance)

Les motivations des bénévoles évoluent et nos associations doivent s'adapter.

Comment ? En répondant de deux façons :

1. **Passer du "je" au "nous": de la motivation individuelle à l'engagement collectif.**
2. **Allier Exigence et Souplesse.**

I - Passer du "je" au "nous".

L'engagement individuel du bénévole (le "je") s'inscrit dans une démarche collective à laquelle participe l'association (le "nous").

Ce passage du "je" au "nous" va se faire essentiellement :

- 1) Par l'information et la sensibilisation des bénévoles
- 2) Par le développement de la culture de l'accompagnement.

1) L'information et la sensibilisation des bénévoles.

Il s'agit de l'information et de la sensibilisation sur la particularité du Bénévolat d'Accompagnement.

Ce bénévolat particulier est exercé dans les associations d'accompagnement, lesquelles participent au mouvement national et international des Soins Palliatifs et de l'Accompagnement.

Ce bénévolat est officiellement reconnu depuis la Loi du 9 Juin 1999 (article 10).

Citons le Référentiel "Associations d'accompagnement et Bénévolat" : *"les associations d'accompagnement adhèrent aux valeurs et à l'éthique des Soins Palliatifs et de l'accompagnement, valeurs traduites dans la Charte de la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs."*

(approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale, soulagement des douleurs physiques et prise en compte de la souffrance psychologique, sociale et spirituelle, la mort est considérée comme un processus naturel et donc ceux qui dispensent les soins palliatifs sont opposés à l'acharnement thérapeutique, comme ils se refusent à provoquer intentionnellement la mort).

Donc, ce bénévolat se situe forcément dans un projet associatif d'envergure nationale.

A ce propos, citons ce passage extrait des Recommandations de la SFAP de Septembre 2004 :

"L'accompagnement est affaire de société dans la mesure où il n'est envisageable que dans la dynamique d'une mobilisation."

Concrètement, comment l'information et la sensibilisation des bénévoles sont-elles mises en oeuvre par les associations ?

- quand une personne vient se renseigner sur l'association (par entretien téléphonique ou lors d'une visite. Bien entendu, avant de sensibiliser les bénévoles à leur appartenance à un mouvement d'ordre national, il est nécessaire d'abord de les informer sur leur association d'adhésion - son histoire, ses valeurs, son projet associatif...).
- lors de la formation des bénévoles et lors des formations continues

- par des réunions de réflexions et de partages, entre les bénévoles, mais aussi parfois ouvertes à des professionnels des Soins Palliatifs
- par l'information sur des événements précis (congrès, colloques, conférences... Certaines de nos associations organisent des journées de réflexion ouvertes au public et conviviales sur la Charte des Soins Palliatifs ou sur leur projet associatif)

Et aussi :

- en incluant dans cette sensibilisation au contenu et aux valeurs du projet associatif, tous les bénévoles, y compris ceux qui ne font pas d'accompagnement auprès des personnes malades. Ce sont des bénévoles qui ne souhaitent pas accompagner, ou bien qui n'ont pas été cooptés, mais qui aident l'association et participent à son bon fonctionnement. Ces bénévoles sont précieux.

2/ Le développement de la "culture d'accompagnement".

Le bénévole doit avoir conscience qu'il s'engage dans une démarche de solidarité particulière, qui a une dimension sociale et humaine.

- Référentiel "Associations d'accompagnement et Bénévolat" :

"Les bénévoles d'accompagnement, de par leur action collective, sont des acteurs singuliers dans le système de santé. Dans le rôle qui leur est reconnu et imparti, ils consacrent leur disponibilité à une démarche de solidarité et de soutien auprès de la personne en fin de vie et de ses proches. Dans leur engagement quotidien, les bénévoles d'accompagnement représentent la cité au sein des institutions de soin ou à domicile, auprès des personnes malades, de leurs proches et des professionnels de santé. Ils sont les témoins d'une société qui se préoccupe des siens, traversant l'épreuve de la maladie grave, de la mort et du deuil. Du fait de la gratuité de leur engagement, ils témoignent au nom du corps social d'une attention à l'égard des personnes en grande souffrance, ce qui conforte un sentiment d'appartenance à la communauté humaine, sentiment souvent compromis du fait des conséquences sociales de la maladie grave. Par leur regard, les bénévoles d'accompagnement confirment la personne dans son identité et dans sa dignité."

- En citant le Référentiel, nous venons de parler "d'action collective".

Le bénévole est mandaté par l'association pour aller auprès des personnes fragilisées. C'est l'association qui met en oeuvre avec l'équipe soignante l'intégration des bénévoles dans les structures. Sans association, le bénévole ne peut pas accompagner. L'association est la garante pour les structures et pour la personne accompagnée, de la validité et de la compétence du bénévole d'accompagnement.

De plus, les bénévoles agissent toujours au sein d'une équipe. L'équipe joue un rôle essentiel dans le bénévolat d'accompagnement ; elle évite toute appropriation entre l'accompagné et l'accompagnant, une relation "affective", elle offre une diversité de personnalités à l'accompagné.

Il n'y a pas de place pour l'individualisme. Le bénévole doit accepter l'esprit et le fonctionnement en équipe. C'est une condition "non négociable" de l'exercice de ce choix de bénévolat.

Pour développer cette "culture" de l'accompagnement, nos associations doivent veiller à :

- mieux communiquer sur leur projet (comme nous l'avons dit par des colloques, congrès, conférences, temps de rencontre sur les fondamentaux de notre accompagnement, bref en ouvrant nos associations à la société civile).
- mettre l'accent sur les formations continues, les partages de réflexion sur les événements de la société.
- mieux accompagner leurs bénévoles (rencontre d'accompagnants, groupes de paroles, écoute, disponibilité, tutorat ...même s'il n'y a pas de place pour l'individualisme en accompagnement, le bénévole ne doit pas être noyé dans l'équipe, il est fondamental d'écouter et de répondre à ses questionnements, à ses souhaits...La bonne santé de l'équipe dépend de l'accompagnement de ses bénévoles)
- maintenir et préserver un cadre juridique et organisationnel pour la sécurité de tous, accompagnants et accompagnés. (règlement intérieur, charte, conventions...)

Conclusion

De par la spécificité du bénévolat d'accompagnement, il est indispensable que nos assos informent et sensibilisent leurs bénévoles.

Mais il ne faut pas s'attendre à ce que tous les bénévoles soient des militants !!

Revenons à la Recommandation de la SFAP en 2004 "l'accompagnement est affaire de société dans la mesure où il n'est envisageable que dans la dynamique d'une mobilisation."

Là encore, une question concrète se pose pour nos associations : Qui peut se charger de cette mobilisation ? est-ce que ce sont ces mêmes personnes (les bénévoles d'accompagnement) ou d'autres ? (disponibilités, profils...).

Au vu de l'évolution des motivations chez les bénévoles, il faut être réaliste : La sensibilisation est indispensable, mais elle n'aboutira pas forcément (et de moins en moins on peut le craindre), à une mobilisation.

C'est un vrai problème, car si on prend la question de l'euthanasie par exemple, face à la mobilisation (justement) des partisans de l'euthanasie, sommes-nous capables de nous mobiliser autant en direction du grand public, des décideurs, des politiques...? Sommes-nous trop dispersés pour mener ce combat national ?

D'une façon générale, qu'en est-il de notre mobilisation ? qu'en est-il de nos motivations ? Sommes-nous capables de nous faire entendre auprès des professionnels, des politiques ?

II - Allier Exigence et Souplesse

1) Exigence, pourquoi ?

Il n'y a aucune obligation à être bénévole. Le bénévolat, c'est une action absolument non contrainte, c'est un acte libre.

Oui, mais on ne peut pas faire n'importe quoi. Ce bénévolat est de l'ordre de l'éthique.

On est au coeur des valeurs, il est question de vie, de mort, de souffrances.

Il est indispensable d'évaluer l'équilibre de la personne qui veut se lancer dans le bénévolat d'accompagnement.(par un ou plusieurs entretiens, parfois en présence d'un psychologue dans certaines associations).

Il est indispensable d'évaluer ses motivations, indispensable de la former, indispensable de l'accompagner...(par exemple par des stages, un tutorat...)

Et puis, ce bénévolat est un engagement :

- engagement dans une association dont on respecte les valeurs.(en terme d'adhésion - valeurs citées plus haut et traduites dans la Charte de la SFAP)
- engagement dans une équipe dont on respecte l'organisation, notamment au niveau du planning et des informations (cahier de liaison,...)
- C'est aussi un engagement dans la durée, ceci pour la cohésion et la stabilité des équipes de bénévoles d'accompagnement.

Et tout cela pour le bien-être ou en tous cas, le mieux-être des personnes accompagnées.

2) Souplesse, pourquoi, comment ?

JE...NOUS...GENOU : articulation qui donne souplesse à la marche !

Malgré cette exigence qui est fondamentale, les associations doivent faire preuve de souplesse si elles veulent fidéliser leurs bénévoles, et en intégrer de nouveaux.

Qu'entend-on par là ?

Elles doivent désormais essayer de s'adapter au nouveau profil des bénévoles : de plus en plus de bénévoles sont en activité professionnelle, ils sont plus jeunes qu'il y a 20 ans (quand sont nées les associations), et les retraités d'aujourd'hui veulent être plus disponibles pour profiter de leur liberté nouvelle.

Comment les associations font-elles preuve de souplesse ?

- En laissant le choix du groupe de parole (ou rencontre d'accompagnants) selon les disponibilités du bénévole et non selon son équipe (dans les associations où sont organisés plusieurs groupes de parole).
- En mélangeant au sein du même groupe de parole, des bénévoles de différents terrains (domicile, USP, EMSP par exemple).
- En tenant compte de l'activité professionnelle du bénévole dans le choix de la structure dans laquelle il interviendra.
- En acceptant la mobilité (désirs de changement des lieux d'accompagnement).
- En acceptant une implication moindre au niveau associatif tout en restant vigilant à ce que l'esprit associatif existe.

Conclusion

Cette évolution des motivations est un défi pour nos associations. Elles doivent s'adapter et s'assouplir si elles veulent intégrer de nouveaux bénévoles.

Mais jusqu'où ? Nous devons être très vigilants car nous courrons le risque de perdre nos valeurs.

Cette évolution est une vraie question pour les associations d'accompagnement, surtout maintenant que leurs bénévoles doivent être de plus en plus présents dans différents lieux et structures.

Nos associations doivent, de ce fait, être de plus en plus attentives à maintenir le lien avec leurs bénévoles, afin d'éviter leur isolement dans les structures de soins (et leur perte d'autonomie qui pourrait en découler).

Nous avons besoin de bénévoles, il est de notre responsabilité de nous adapter, mais s'en perdre notre identité et le sens de notre engagement.

Il est nécessaire de garder cette qualité des bénévoles d'accompagnement, reconnue par nos partenaires.